

**Contacts :**

+ Rapide : par courriel depuis votre espace « ameli.pro »

Par tél : 03 80 59 37 59 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Par courrier : Assurance maladie de la Côte d'Or - CS 34548-21045 DIJON cedex

DATE : 22 MARS 2019

REFERENCE : DECISION UNCAM DU 6 MARS 2019 ET ARRETES DU 11 MARS 2019 (JO DU 12 MARS 2019)

Tire-laits : nouveaux codes et tarifs à compter du 25 mars 2019

Codification et tarifs

Les codes 1105712, 1155064 et 118354 sont radiés de la LPPR.
Ils sont remplacés par les codes suivants :

Le tarif de responsabilité, le prix limite de vente au public en euros TTC et le prix de cession en euros HT du dispositif médical visé dans le tableau ci-dessous sont fixés comme suit et applicables le treizième jour suivant la publication au Journal officiel :

CODE	DÉSIGNATION	Prix de cession en €HT	Tarif en € TTC	PLV en € TTC
1161248	Tire-lait électrique réglable à dépression, forfait mise à disposition.	-	30,00	30,00
1129440	Tire-lait électrique réglable à dépression, forfait location hebdomadaire.	-	7,50	7,50
1140252	Tire-lait, achat kit téterelle, biberon, tube de raccordement.	-	12,00	20,00
1128044	Tire-lait, achat kit 2 téterelles, biberon, tube de raccordement.	-	22,00	37,00

Modalités de prescription

La prescription initiale est établie par un médecin ou une sage-femme, pour une période de 10 semaines au plus. Elle peut faire l'objet de renouvellements successifs, chaque prescription de renouvellement étant limitée à trois mois.



Retrouvez toutes les informations utiles à votre profession sur ameli.fr